

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

Jusqu'au 31 août 2019 pour compléter les formulaires de la Ville pour l'édition 2020

Saguenay, le 26 juin 2019 – Depuis quelques mois déjà, la Ville de Saguenay a adopté ses politiques de reconnaissance et de soutien financier des organismes. Permettant de standardiser le support offert aux organisations à buts non lucratifs (OBNL) œuvrant sur le territoire, ces politiques étaient un engagement de la mairesse Josée Néron qui voulait assurer une offre équitable pour tous. Voilà qu'aujourd'hui, il est temps de se remettre à jour, pour les organisations reconnues, ou de compléter le formulaire que l'on retrouve en ligne pour celles qui souhaitent le devenir. Les OBNL œuvrant en culture, sport, plein air, loisirs, action communautaire ou organisation événementielle dûment enregistrés auprès du Régistraire des entreprises du Québec peuvent, jusqu'au 31 août prochain, mettre à jour ou compléter le formulaire attendu.

Qu'est-ce que la reconnaissance?

La reconnaissance est le processus administratif par lequel la Ville attribue, à un OBNL qui en fait la demande, le statut d'organisme reconnu par Saguenay. L'obtention de ce statut constitue un prérequis pour accéder à un soutien municipal. La Ville considère les organismes reconnus comme étant des partenaires, ce qui les rend éligibles à recevoir du support pour les aider à réaliser leur mandat. Toutefois, la reconnaissance d'un organisme par la Ville ne constitue pas, pour cette dernière, une obligation de lui offrir une forme de soutien particulier.

Quels sont les avantages pour les organismes reconnus?

La reconnaissance est une étape obligatoire pour obtenir toute forme de soutien de la Ville de Saguenay. L'édition actuelle de la politique de soutien aux organismes reconnus comporte uniquement le volet *financier*. Nous verrons apparaître, au cours des prochaines années, un volet *services* qui viendra préciser la nature et les modalités des services non financiers entre la Ville et ses partenaires. Celui-ci regroupera, par exemple, des notions d'hébergement des organismes dans les locaux de la Ville, de tarifs préférentiels pour la location de locaux ou de prêt d'équipement.

Jusqu'au 31 août pour obtenir du soutien financier en 2020

Les personnes intéressées ont jusqu'au 31 août pour compléter la démarche et surtout pour s'assurer du support financier de la Ville pour l'an prochain. Ce soutien, tel qu'indiqué ci-dessus, sera défini au début de l'année 2020. Les OBNL doivent compléter le formulaire à l'adresse reconnaissance.saguenay.ca et transmettre les documents demandés. Par la suite, tous les dossiers feront l'objet d'une analyse effectuée par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. Ce dernier devra faire des recommandations aux commissions concernées pour finalement faire entériner le tout par le conseil municipal. Le processus de reconnaissance et de soutien se tiendra chaque année, à l'automne, en préparation du budget municipal.

-30-

Source : Marie-Hélène Lafrance
Directrice par intérim
Service des communications et
des relations avec les citoyens
418 698-3350 poste 5225

Info : Jonathan Tremblay
Conseiller municipal
Président de la commission des arts, de la
culture et du patrimoine
581 235-5081

